



**PRIX J.-ÉDOUARD-SAMSON
SOULIGNANT LE TRAVAIL EXCEPTIONNEL
D'UN CHERCHEUR CANADIEN EN ORTHOPÉDIE**

DIRECTIVES DE SOUMISSION DE CANDIDATURE

DATE LIMITE DE SOUMISSION :

Le 15 juillet 2024

Un accusé de réception est envoyé par courriel dans les deux (2) journées suivant la date de soumission.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception après ce délai, veuillez téléphoner à la FCO, au 1-800-461-3639, poste 221.

Les décisions devraient être communiquées d'ici la fin novembre 2024.

Lire le présent document en entier avant de remplir la demande.

Soumettre toute question ou préoccupation par courriel, à research@canorth.org,
ou composer le 416-410-2341 ou le 1-800-461-3639, poste 221.

Fondation Canadienne d'Orthopédie
C.P. 1036, Toronto (Ontario) M5K 1P2

Description

Principal prix canadien en recherche orthopédique, le Prix J.-Édouard-Samson reconnaît la meilleure recherche en orthopédie menée sur une période d'au moins cinq (5) ans dans un centre canadien. Ce prix d'une valeur de trente mille dollars (30 000 \$) a pour but d'aider le chercheur à pousser ses recherches. Le lauréat présente les conclusions de ses recherches à la Réunion annuelle de l'Association Canadienne d'Orthopédie (ACO) [type de présentation à déterminer]. Le Prix consiste en une subvention à l'éducation et une bourse de recherche que le lauréat peut utiliser dans l'établissement canadien où il œuvre.

Le lauréat du Prix est désigné par le Comité de la recherche de la FCO, qui formule ses recommandations à son conseil d'administration.

Date limite de soumission des candidatures : Le 15 juillet 2024
Les décisions devraient être communiquées d'ici la fin novembre 2023.

Qualifications et restrictions

1. Le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent.
2. Le candidat doit être un chirurgien orthopédique et doit être membre ou membre associé de l'ACO, ou encore membre de la Société de recherche orthopédique du Canada (SROC).
3. Le candidat doit travailler dans un centre orthopédique canadien à la présentation de sa candidature et à la réception du Prix.
4. Pour être admissible, le candidat doit avoir obtenu sa certification (orthopédie) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, ou avoir terminé des recherches **subséquentes**, à la maîtrise ou au doctorat, au cours des quinze (15) dernières années. Cette période de quinze (15) ans pourrait être prolongée si le candidat a pris un congé personnel (p. ex. congé parental ou arrêt de travail pour cause médicale) au cours de celle-ci. Pour qu'un tel congé soit pris en considération, inclure les détails suivants : date, durée et type de congé.
5. La recherche doit être un ensemble important de travaux menés sur une période d'environ cinq (5) ans dans un centre canadien.

Processus de soumission de candidature

Le Prix J.-Édouard-Samson reconnaît un ensemble de travaux terminés; il n'y a donc pas de formulaire de soumission de candidature. Voici les directives à suivre pour qu'une candidature soit prise en considération pour le Prix J.-Édouard-Samson. À noter que chaque point a une valeur égale :

1. Fournir une lettre de présentation de deux (2) pages (maximum) décrivant l'évolution de l'hypothèse de recherche, la principale observation dans le cadre de la recherche, ainsi que l'importance clinique et l'application de la recherche.
2. Rédiger une lettre, signée par le candidat, le chef de département et le doyen ou un représentant de l'université, contenant l'énoncé suivant : « Les travaux mentionnés dans la publication de recherche ci-jointe, intitulée [entrer le titre abrégé des travaux], constituent des recherches nouvelles menées par le candidat, et on en a vérifié, de façon adéquate, l'absence de tout conflit d'intérêt ou problème éthique. »
3. Joindre les cinq (5) articles (maximum) évalués par les pairs les plus pertinents.
4. Joindre un curriculum vitæ exhaustif (format des Instituts de recherche en santé du Canada ou autre).

Les deux (2) lettres susmentionnées doivent être formatées en caractères noirs d'une taille de 12 points. N'utilisez pas de police ou d'espacement de caractères ou de lignes condensé ou étroit.

Tous les documents demandés doivent être soumis **par courriel** à la FCO, à research@canorth.org. L'objet doit être : « Candidature pour le Prix J.-Édouard-Samson – [Nom de famille] »

Soumettre toute question ou préoccupation par courriel, à research@canorth.org, ou par téléphone, au 416-410-2341 ou au 1-800-461-3639, poste 221.

Versement des fonds

Le lauréat doit prendre des dispositions avec la FCO quant au mode de versement des fonds. Si des fonds sont attribués, mais qu'aucune disposition quant à leur versement ou utilisation n'est prise dans une période de trois (3) mois suivant la date d'attribution, les fonds reviennent à la FCO.

Les trente mille dollars (30 000 \$) peuvent être utilisés comme suit :

- Subvention à l'éducation – Le lauréat doit utiliser au moins cinq mille dollars (5 000 \$) pour financer des activités de formation sur l'appareil locomoteur et, en conformité avec la mission de la FCO, pour atteindre l'excellence en matière de santé des os et des articulations et de mobilité en faisant progresser la recherche sur l'appareil locomoteur, la sensibilisation et les soins. Cela comprend donc, entre autres :
 - les frais d'inscription ou les frais de déplacement du lauréat pour assister à une conférence ou à un congrès en orthopédie, au Canada, à des fins d'apprentissage ou de présentation (dans le cas de billets d'avion, il doit s'agir de billets en classe économique);
 - l'achat d'équipement informatique pour soutenir sa formation ou sa carrière en orthopédie;
 - les frais d'adhésion à l'Association Canadienne d'Orthopédie ou à d'autres groupes de spécialistes en orthopédie.
- Bourse de recherche – Le lauréat doit utiliser au moins vingt-deux mille cinq cents dollars (22 500 \$) dans l'établissement canadien où il œuvre. Ce prix a pour but d'aider le chercheur à pousser ses recherches, soit pour des travaux liés à ceux primés, soit pour de nouveaux projets de recherche sur l'appareil locomoteur. Tous les coûts associés aux projets de recherche sont admissibles, conformément à la politique de l'université où il œuvre en la matière, y compris les frais indirects (frais généraux), le cas échéant. Quand les frais généraux sont inclus, le taux doit correspondre au taux standard de la FCO, soit quinze pour cent (15 %), ou à celui de l'université, selon le plus faible des deux.

Administration et échéances

- Pour les fins du Prix J.-Édouard-Samson, la date de début correspond à la date où le Prix est versé.
- La date de fin correspond au 31 décembre, deux ans après la date de début. (Par exemple, la date de début pour la bourse 2024 est aux alentours du 1^{er} décembre 2024, tandis que la date de fin est le 31 décembre 2026.)
- Le lauréat doit soumettre une photo haute définition en plan buste, une notice biographique d'environ cent (100) mots et un résumé non technique de ses travaux.
- Le lauréat doit souligner que ce financement lui est versé par la FCO, et divulguer tout autre commanditaire applicable, dans le cadre de la présentation de ses travaux à la Réunion annuelle de l'ACO. Tous les logos et autres renseignements pertinents sont fournis au lauréat à cette fin.
- Subvention à l'éducation :
 - Un rapport financier de l'institution dépositaire des fonds doit être remis à la FCO a) une fois tous les fonds dépensés ou b) 12 mois après l'attribution du Prix, puis à nouveau 24 mois après l'attribution du Prix, le cas échéant.
- Bourse de recherche :
 - Un rapport d'étape sur les travaux menés grâce au Prix et un rapport financier de l'institution dépositaire des fonds doivent être remis à la FCO 12 mois après l'attribution du Prix.
 - Un rapport de recherche final et un rapport financier doivent être soumis à la FCO 24 mois après l'attribution du Prix et préciser les résultats obtenus grâce à celui-ci, l'orientation future des recherches et tout autre renseignement pertinent.
- Les fonds attribués doivent être utilisés tel que prévu dans le période de 24 mois alloué. S'il reste des fonds, une demande de prolongation, accompagnée des justifications connexes, doit être jointe au rapport requis après 24 mois. Les décisions quant aux demandes de prolongation sont prises par le Comité de la recherche en fonction des justifications fournies. Si aucune demande de prolongation n'est soumise, le reste des fonds doit être retourné à la FCO.

La FCO est un organisme de bienfaisance public financé par les contributions de donateurs. Ainsi, elle informe ces donateurs et les autres parties intéressées des bourses et prix de recherche qu'elle octroie.